

Docteur Charles ARNOUX

Titulaire (mention TB.) du Certificat d'Etudes Supérieures
de Langue et Littérature Provençales
de l'Université d'Aix-Marseille (1929)
“ Mèstre en gai Sabé ” (1942)
Prix Mistral (1965) partagé avec le Professeur J.P. Tennevin

LOU BREVIÀRI

dóu gènt parla prouvençau

Le Bréviaire de la langue provençale
où sont groupés par ordre d'idées
les mots et expressions des divers domaines de la vie

Ouvrage pensé, composé et édité à Toulon,
au cœur de la Provence Maritime,
par un Toulonnais de vieille souche,

AVANT — PROPOS

pour faire connaissance avec le lecteur
et lui présenter la douce langue provençale

1. — TRIBUT DE RECONNAISSANCE.

Mon arrière-grand-mère que j'ai eu le bonheur de connaître dans ma toute première enfance fut bien mon premier professeur de provençal.

Et quelle originalité dans son enseignement! Amoureuse comme elle était du “ parler nôtre ”, le plus souvent elle s'exprimait d'abord dans la langue de son cœur. Puis elle se traduisait pour être sûre d'avoir été bien comprise — et surtout pour faire plaisir à sa bru ma grand-mère — qui, elle, par atavisme sans doute, en pinçait pour la langue de Racine et de Balzac — je dis par atavisme

parce que le bisaïeul de ma bonne mère-grand, né à Tours-en-Touraine en 1730, était un fils de vieille souche du “ Jardin de la France ” qu'il avait quitté pour venir s'établir à Toulon un peu avant la fin du règne de Louis XV...

Ainsi, par une faveur du Ciel, il m'a été donné d'avoir autour de mon berceau, un adorable dictionnaire provençal-français, une phraséologie bien vivante qui m'a permis de saisir sur nature les différences de génie des deux langues, à l'âge où le subconscient, sans paraître y toucher, enregistre tout. Et si le présent ouvrage pouvait rendre quelques services, c'est à coup sur à ma bisaïeule de chère, mémoire — oh! combien — que devrait en revenir d'abord le mérite.

Par la suite, il est vrai, d'autres ont contribué aussi à ma formation provençale. Et, là, je tiens à rendre hommage à Pierre Reynier dont l'admirable talent oratoire avait su aviver en moi, peu après mes vingt ans, une flamme qui n'avait pas encore bien pris conscience d'elle-même.

Quelques années plus tard, c'est sous la direction d'Emile Ripert, mon maître de la Faculté des Lettres d'Aix, que j'ai préparé mon diplôme universitaire de provençal, lequel à lui seul, m'a donné peut-être plus de soucis que tous mes autres examens réunis. Car, à mes yeux, ce certificat représentait un peu l'officialisation de la nationalité provençale.

Et quelques semaines avant l'examen, j'écrivais à Emile Ripert une longue lettre se terminant par ces mots: “ — *E vous qu'anas èstre moun juge, me sauprés à dire s'ai dire vertadieramen au noum de Prouvençau, se pode legitimamen pretèndre à-n-aquéu bèu titre de noblessa.* ”

(Et vous qui allez être mon juge, vous aurez à dire si j'ai vraiment droit à l'appellation de Provençal, si je puis légitimement prétendre à ce beau titre de noblesse).

Et mon maître de me répondre: “ — *Agués pas pòu que s'escrivès lou jour de l'eisamen coume l'avès fa dins vosto letro, poudès coumta ferme sus lou bèu pergamin prouvençau!* ”

(N'ayez pas peur. Si vous écrivez le jour de l'examen comme vous l'avez fait dans votre lettre, vous pouvez compter ferme sur le beau parchemin provençal!)

En ce qui concerne l'étude des vocabulaires techniques ou se rapportant à des points bien particuliers, je m'accuserais d'ingratitude si j'oubliais les services que m'a rendus Maître Richard Andrieu, cet admirable avocat provençal quelque peu britannique par sa lignée maternelle. C'est lui qui m'a initié à tout le vocabulaire de droit et de jurisprudence, un vocabulaire qui n'a rien d'inventé ni de fantaisiste, on peut bien le croire, puisque c'est celui que l'auteur de “ Sous le Calen ” avait pratiqué constamment avec ses clients provençaux, au cours de sa longue carrière.

C'est à mon vénéré et regretté confrère, le Docteur André Jaubert, que je dois un certain nombre de termes relatifs à divers métiers et qui n'avaient jamais été relevés. Originaire de Brignoles, cet éminent médecin connaissait dans sa ville natale ou ses environs beaucoup d'artisans: tanneurs, chapeliers, tondeurs de laine, etc. Un peu avant la guerre de 1940, nous allions parfois le dimanche faire une tournée chez ces sympathiques travailleurs, bien du terroir. Jaubert en ramenait des outils qu'il convoitait pour son Musée du Pays Brignolais, tandis que mon carnet de poche s'était noirci d'adorables mots de métier et d'expressions techniques.

Et comment oublierai-je Antoine Esclangon, le populaire *Mèste Toni*, dont le verbe si coloré, si imagé, n'est pas prêt de déserrer la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. Amoureux des choses de la mer et marcheur infatigable à travers la campagne provençale (n'était-ce pas lui qu'on avait surnommé “ Marche-ou-Crève ”), il avait glané sur les lèvres des pêcheurs, des marins, des laboureurs et des pâtres un joli petit capital linguistique dont il me fit part avec la plus grande générosité.

Et que d'autres encore, suivant leur compétence, m'ont aidé à réaliser ma tâche!

Dans un domaine particulier, grâce à mes propres occupations professionnelles, j'ai été on ne peut mieux placé pour parler “ Science ” avec mes patients.

Et quand à travers son provençal ou son français régional, je sentais que mon interlocuteur du moment était habité par le génie de la langue millénaire, je m'arrangeais pour orienter mon interrogatoire — médical — de telle façon que mon personnage soit amené à inclure spontanément et naturellement dans sa réponse le mot ou l'expression que je voulais lui entendre prononcer ou forger. Et après avoir parfois recueilli de bouches différentes plusieurs synonymes, plusieurs termes possibles, mon travail n'était pas achevé. Il me restait à jeter des ballons d'essai, à employer moi-même dans ma conversation ces éléments de vocabulaire pour étudier les réactions suscitées par telle métaphore, par telle adaptation. Et ce n'est qu'après avoir laissé mûrir les choses que je faisais mon choix. J'ai parfois médité des années avant de prendre une décision et certains de mes clients ont été, sans s'en douter, mes précieux collaborateurs sur le plan linguistique!

La dernière partie du *Breviari* a trait aux jeux et distractions. Là, je dois beaucoup au vénéré et regretté Louis Henseling dont on a célébré le centenaire en ce début de 1967. Il avait eu, autrefois, la grande obligeance de me communiquer les cahiers manuscrits de Pierre Letuaire qu'il détenait pour en avoir hérité. J'y ai trouvé des renseignements extrêmement intéressants, sur les jeux en particulier.

Si au lieu de ces quelques lignes où j'ai essayé de faire passer un peu de mon cœur, j'avais dressé une liste d'ouvrages à consulter, “ une bibliographie ” du type habituel, j'aurais eu à signaler en somme la totalité de la production provençale ou provençaliste des derniers siècles jusqu'à ce jour. Je n'aurais pas manqué de mentionner quantité d'ouvrages, d'almanachs, de vieux journaux à peu près oubliés ou injustement dédaignés. Injustement dédaignés, car sous d'épaisses meules de paille, le linguiste qui veut s'en donner la peine, découvre de temps à autre avec joie quelque beau grain bien roux, quelque perle fascinante, quelque diamant étincelant!

J'aurais dû inclure encore dans ma bibliographie bon nombre d'ouvrages didactiques comme “ Les pêches et pêcheries de la Méditerranée ” qu'on pourrait considérer comme le prototype de cette série.

Et comment n'aurais-je pas nommé les grands dictionnaires français en plusieurs volumes qui présentent parfois comme “ termes dialectaux du Midi ” des éléments de vocabulaire n'ayant été relevés nulle part ailleurs. Et celui qui pourrait être tenté de porter contre le *Breviari* l'accusation “ d'inventer ” des mots serait sans doute bien étonné en les retrouvant, ces mots, en toutes lettres ou sous une forme à peine francisée, dans les pages du Grand Larousse ou d'autres ouvrages similaires...

2. — ORIGINES DE LA LANGUE D'OC, DU PROVENÇAL EN PARTICULIER.

La Provence a toujours été un pays bilingue et même parfois trilingue.

A. — C'est ainsi qu'au début tout à fait de l'ère chrétienne, trois idiomes étaient usités simultanément dans notre pays.

a) D'abord le celto-ligure que parlaient plus particulièrement les autochtones de très vieille souche, surtout les populations paysannes de l'intérieur des terres.

b) Un dialecte grec qui avait été introduit par les Phocéens au moment où ceux-ci fondèrent Marseille, 600 ans avant Jésus-Christ. C'était par excellence la langue des pêcheurs et des marins.

c) Le latin, importé plus récemment par les légions romaines conquérantes. C'était la langue des fonctionnaires, de l'administration, des gens instruits.

B. — Cinq cents ans plus tard (vers la fin du VI^e siècle après J.-C.) le celto-ligure et le grec étaient en voie d'extinction ou même n'avaient déjà plus cours, supplantés qu'ils avaient été par le latin qui, à côté de sa forme classique demeurée langue administrative, se doublait d'un dialecte populaire, sorte de latin régional, déjà notablement différencié de la langue savante du fait de modifications de prononciation, de syntaxe et de vocabulaire dues à l'influence des deux idiomes ligure et grec parlés antérieurement.

C. — Vers la fin du Xe siècle, le latin classique était toujours la langue administrative. Mais parallèlement, une nouvelle langue, le roman, ou plus précisément la langue d'Oc, achevait de se constituer. Cet idiome était issu du latin régional du Ve siècle dans lequel s'étaient encore incorporés bon nombre de mots ou de tournures germaniques importés au moment des grandes invasions des Goths, des Francs, etc...

En somme cet idiome roman n'est autre que l'ancien provençal parvenu déjà à un degré de maturité assez avancé pour pouvoir donner lieu dès le XI^e siècle à la brillante littérature des troubadours.

D. — A la fin du XV^e siècle, au moment de l'union volontaire du Comté de Provence au Royaume de France, d'ailleurs en tant que principal s'ajoutant à un autre principal, la langue officielle est toujours le latin et le provençal la langue usuelle universellement usitée dans la vie courante.

Mais, peu à peu, surtout après l'ordonnance de Villers-Cotterets par laquelle le Roi François 1^{er}, en 1535, avait chassé le latin des tribunaux au profit du langage maternel "français", la langue d'oui, lentement d'ailleurs, va peu à peu prendre pied en Provence et tendra par un cheminement presque imperceptible à devenir la langue administrative et aussi celle des relations épistolaires. Mais le provençal reste encore, pour toutes les classes de la société, le moyen d'expression de tous les jours. Cependant au contact du français, la langue du pays se modifie doucement. Et dès la fin du XVI^e siècle, le provençal moderne que nous parlons encore aujourd'hui est à peu près constitué.

E. — Au début du XVIII^e siècle, en gros, la situation demeure inchangée. Cependant, à partir de ce moment, grâce au lustre que le grand siècle français a donné à la langue de la Cour de Versailles, la langue d'Oui — le français — fait des progrès plus rapides — ou moins lents — en tant que langue usuelle au sein des classes les plus élevées de la société, alors que les classes moyennes et le peuple gardent toujours une inébranlable fidélité à la langue historique et millénaire.

F. — Au XIX^e siècle, après les bouleversements de la Révolution et les guerres de l'Empire, la décadence du provençal tend à s'accroître. Et ceci va déterminer une réaction salutaire: Roumanille, Mistral, Aubanel et leurs amis rendent sa dignité à la langue moderne en la dotant d'une littérature d'une valeur immédiatement reconnue.

Depuis, un revirement s'est produit qui permet de considérer avec plus d'optimisme la survie du provençal, ce que ne voient pas toujours les observateurs trop superficiels. Aujourd'hui, les défenseurs et les mainteneurs de la langue millénaire se recrutent aussi bien et peut-être plus encore chez les lettrés, les érudits, les savants que parmi les humbles. Le provençal tend à devenir une langue académique. Et si le nombre des pratiquants est bien moins élevé qu'autrefois, ceux qui le parlent le font avec beaucoup plus d'amour et de science que jadis. Et c'est l'amour qui

donne la vie. Et c'est par le savoir — empreint de modestie, bien sûr — qu'on s'élève.

3. — LA LANGUE DU “ BREVIÀRI ”

Les dialectes locaux en usage au pays provençal, c'est-à-dire dans la région comprise entre le Rhône, la mer et les Alpes sont extrêmement voisins les uns des autres. Les trois groupes de parlers rhodaniens, maritimes et alpins ne diffèrent entre eux que par des détails de peu d'importance qui ne sont d'ailleurs le plus souvent que de simples tendances, plusieurs formes étant employées concurremment dans la même localité.

En remontant dans le passé, l'unité de ces parlers était plus entière encore. Et si l'on examine les choses de près, on se rend compte que la pureté originelle s'est souvent maintenue en Provence du Rhône mieux que partout ailleurs.

Il était donc logique, comme l'ont fait les promoteurs de la Renaissance Provençale d'il y a cent ans, de donner aux formes rhodaniennes une place de choix. Et c'est naturellement ce provençal classique que le *Breviàri* a adopté en se gardant d'ailleurs de certaines exagérations.

Notre cher et regretté ami le Majoral Pierre Fontan écrivait un jour ceci :

“ Notre méthode n'est pas d'employer un rhodanien étroit. Nous nous sommes aperçus en effet que le vocabulaire des bords du Rhône possède peut-être une douzaine de mots et quelques tournures de phrases qui lui sont tout à fait particulières.

Certains s'imaginant d'écrire en “ mistralien ” (le mistralien prit naissance dans les pays du Rhône) se font plus Rhodaniens que les gens d'Arles et d'Avignon. Répétant continuellement ces mots et tournures, ils prennent un air un peu étrange pour les autres Provençaux. Non seulement nous ne voulons pas tomber dans ces artifices, mais encore nous ne croirons pas ternir la belle langue classique de Mistral et Roumanille en glissant, à titre de doublet, des variantes ayant cours un peu partout. Aussi écrivons-nous aussi bien *fue, uou, buou, jue, nue*, etc... que *fiò, iòu, biòu, jo, niue*... Car toute langue a ses doublets. Le français de son côté dit bien: je peux et je puis, ognon et oignon, je m'assieds et je m'assoies. ”

Frappé de la justesse de cette observation, nous avons suivi la voie indiquée par Pierre Fontan, ayant toujours le souci de présenter aux lecteurs des quatre coins de Provence un provençal qui ne les dérouté point, une langue qui évoque pour eux le plus possible celle qui leur fut familière dès le berceau.

D'ailleurs l'usage de doublets peut être, à l'occasion, d'une grande utilité pour donner plus d'harmonie à la phrase et, le cas échéant, pour éviter certaines ambiguïtés de sens.

4. — LA GRAPHIE DU BREVIÀRI.

Au cours de ses mille ans d'existence, le provençal a connu trois types de graphies.

Au Moyen Age, la langue d'Oc, sans s'écrire d'une façon absolument uniforme, avait cependant adopté des règles originales qui débordèrent même sur d'autres idiomes grâce au reflet que le doux parler “ nôtre ” s'était acquis dans le monde. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore la vieille

écriture provençale se retrouve en grande partie dans le portugais.

b) Puis peu à peu ces règles tendirent à se perdre chez nous. De plus en plus avec le temps, chaque plume d'Oc se fit une graphie particulière plus ou moins inspirée des règles françaises. Les Niçois, de leur côté, se laissèrent parfois influencer par la graphie italienne. Mais tout cela s'était fait sans beaucoup d'ordre ni de méthode. Chacun se forgeait de son propre chef une orthographe plus ou moins personnelle, plus ou moins rationnelle. Et naturellement, ceci n'était pas fait pour simplifier les choses et relever la dignité de la langue.

c) Au moment de la Renaissance provençale des années 1850, une large mise au point était devenue indispensable. De longues discussions eurent lieu entre provençalisans. Finalement, les jeunes adoptèrent une graphie extrêmement simple qui tout en tenant largement compte et en réglant en quelque sorte les tendances des deux derniers siècles, rétablissait cependant pour certains sons ignorés du français moderne (diphthongues et triphthongues en particulier) un minimum de particularités.

Roumanille — qui pour une bonne part était l'auteur ou l'inspirateur de la graphie nouvelle avait de bonnes raisons pour vouloir **mordicus** faire adopter ses vues. Car il était professeur. Et avec son expérience d'enseignant, il avait mieux que tout autre conscience des insurmontables difficultés suscitées par les orthographe trop savantes et insuffisamment phonétiques.

Quand on veut gagner un auditoire à sa cause, il convient bien sûr, de se mettre le plus possible à sa portée. Et puisque les gens susceptibles de lire ou d'écrire le provençal connaissaient déjà les principes de la graphie française, la sagesse était d'adopter une écriture s'appuyant autant que possible sur les habitudes acquises en les simplifiant. Et ce qui était vrai il y a cent ans, l'est encore davantage aujourd'hui.

La graphie moyenâgeuse pouvait et peut, il est vrai être toujours très acceptable pour certains dialectes aquitains demeurés plus archaïques. Mais notre provençal moderne écrit à la mode de Bertrand de Born ou de Bernard de Ventadour offre une telle quantité de lettres muettes ou se prononçant autrement qu'en français, qu'il y aurait de quoi décourager les meilleures volontés. D'où nécessité absolue de simplifier les choses et non de les compliquer à plaisir. Et c'est en considération de cela que le **Breviari**, sans une minute d'hésitation a adopté la graphie de Mirèio, celle de la véritable montagne de volumes, brochures, plaquettes et journaux qui depuis cent ans constitue le plus clair de la production provençale...

Pour lire le Provençal

(Lisez le signe = prononcez).

1° **En principe** toutes les lettres se prononcent, sauf en fin de mot: b, d, p, t.

Ex.: *pèd, cop, grandet* = pè, co, grande. Dans les mots terminés par deux consonnes, la deuxième est toujours muette (Mars = Mar).

Est également toujours muette toute consonne finale immédiatement précédée par une diphthongue ou une triphthongue. (Ex.: Biais, pèis = biai, pèi).

Du reste, les règles que nous venons d'énoncer admettent quelques exceptions, en particulier pour éviter certaines homonymies.

Exemple: L's de la négation **pas** en général ne se prononce pas, tandis que dans **pas** = paix, elle est toujours bien accentuée. Elle l'est un peu moins quand il s'agit du **pas** fait en marchant.

Autre exemple: le **p** du terme géographique **Aup** est absolument muet quand il s'agit de la ville d'Aups. Il n'en est plus de même si l'on veut parler des Alpes.

D'ailleurs ces subtilités varient suivant les régions et les individus.

2° **Les lettres** se prononcent comme en français, sauf: ch qui se prononce tch ou ts; g (devant e et i) et j en toutes positions qui sonnent dj ou dz — ih dont le son est celui de — ill français.

La voyelle e n'est jamais muette, elle ignore tout à fait le son “ eu ” et se prononce toujours soit è, soit é. Ont le son grave les e coiffés d'un accent grave et ceux qui précèdent un groupe de 2 l (ex. bello), de 2 r (ex. terro) ou encore un groupe de 2 consonnes dont la première est un r (ex. serp, verd). Dans tous les autres cas “ e ” a le son aigu (emé, avé, carriero, poulidet, etc...)

3° **Voyelles nasalisées.** — Toutes les voyelles se nasalisent en provençal en conservant leur son alphabétique habituel. An, En, In, Un, OUn représentent les sons vocaliques a, è, é, i, u, ou, suivis d'une très légère résonnance nasale. Le son “ n ” ne doit pas être sensible à l'oreille, la langue ne venant pas butter contre les dents. Il faut donc éviter de prononcer comme en espagnol ann', enn', inn', ounn'. **M** joue dans les nasalisations un rôle identique à celui de **n** (ex.: rèm, fam se prononcent exactement comme rèn, fan).

An provençal, se dit à peu près comme **an français** (prononcé avec l'accent de Marseille); **èn** et **en** prov. se prononcent à peu près comme ain, ein, in français, toujours avec l'accent marseillais. Mais il faut bien différencier **en grave** (èn) et **en aigu** qu'on écrit souvent sans accent.

Le **i**, le **u** et le **ou** nasalisés n'existent pas dans le français d'aujourd'hui. Pour obtenir les sons provençaux de cette série, essayez de prononcer les mots **dancing**, **Chan-Toung** en vous arrêtant brusquement au moment où vous alliez émettre le “ **gue** ” final.

Le **o** provençal nasalisé (on) peut se prononcer de deux façons différentes. Dans certains mots, d'ailleurs assez rares, comme long, front, tron, resson, le son provençal calque celui du français marseillais. Mais dans les formes verbales de la troisième personne du pluriel, correspondant à — ent français (marchon = ils ou elles marchent; dison = ils ou elles disent), “ **on** ” s'assourdit alors en **oun**, et cet **ou** nasalisé est atone (voir ci-dessous).

4° **Diphthongues et triphthongues.** — Très nombreuses en provençal.

ai = ail (comme dans portail) — èi = eil (comme dans vermeil) — oi = oy (comme dans anglais boy) — éu, èu = éou, èou — óu, òu = óou, òou — iéu = iéou, le tout en une seule émission de voix). De même: au = aou adouci en oou dans une syllabe atone, ex.: faudau = fooudaou — iau = iaou — iòu = iòou — iue = yeu.

Quant à la diphthongue **ue**, on peut la prononcer à peu près eu, ueu ou ué — Et le groupe **uei** pourra donner un son complexe se rapprochant de **uéil**, de **ueuil** ou de **euil**.

pXII

5° **Place de l'accent tonique.**

a) Quand un mot est affecté d'un accent graphique (aigu ou grave) sur la dernière syllabe, à coup sûr, c'est là que se trouve la tonique. Ex.: **emé**, **venès**, **acò**, etc...

b) Quand un mot porte un accent aigu sur l'avant-dernière syllabe, c'est encore là que tombe sûrement la tonique, à condition que cette avant-dernière syllabe ne comporte pas plusieurs voyelles.

Ex.: **Sanàri**; **aiòli**; **Jèsu**; **Bagàrri**; prononcez: Sanâ-ry; aiô-li; Jê-su; Bagâ-rri.

c) Quand un mot est totalement vierge d'accent graphique, où donc se trouve la tonique? Le plus souvent c'est la syllabe terminale qui en bénéficie, sauf si celle-ci est terminée par — e, par — es, par — o ou par — on. S'il en était ainsi, ce serait sur l'avant-dernière syllabe que devrait s'appesantir la voix.

Parla, acioun, pescadou, mistrau, diran, poudren, fuias, etc... sont accentués toniquement sur la dernière syllabe.

Mais des termes comme **dise, podes, fueio, vivo, marchon**, etc. doivent se prononcer: dî-sé; pô-déss; fuê-io; vî-vo; mârchoun (g.). A propos de ces “oun” atones, notons toutefois de très rares exceptions relatives à des mots ne représentant pas une forme verbale (troisième personne du pluriel). Ainsi **resson, poutassion** et quelques autres mots sont accentués toniquement sur la dernière syllabe (voir ci-dessus).

d) **Cas des mots dont l'avant-dernière syllabe comporte plusieurs voyelles avec un accent sur l'une de celles-ci:**

L'accent tonique peut tomber soit sur l'avant-dernière syllabe, soit plus souvent, sur la dernière.

Dans des mots comme **pichóuni, gracióusi, fóunsi**, c'est sur l'avant-dernière syllabe que devra s'appesantir la voix parce que l'accent qui s'y trouve a précisément pour but d'indiquer que c'est là que se trouve l'accent tonique. En effet, sans ce signe graphique, ces mots, d'après les règles ci-dessus invoquées, se liraient automatiquement pichouNI, graciouSI.

Mais, par ailleurs, des termes comme **plóugu, espóuti, béuras, deléuja**, etc... se disent en forçant la voix sur la syllabe terminale car l'accent graphique qui affecte celle qui la précède fait partie intégrante de la diphtongue qui se trouve là.

QUELQUES NOTES GRAMMATICALES

(Pour plus de détails, ne pas oublier qu'il existe plusieurs excellentes grammaires provençales).

Pour bien parler une langue, l'idéal est d'arriver à appliquer les règles de grammaire d'une façon pour ainsi dire automatique, spontanée, inconsciente.

C'est vers ce but que tendra celui qui aura lu avec assiduité et à **haute voix** les pages du “Breviari”. Néanmoins, nous croyons utile d'attirer dès maintenant l'attention du lecteur sur quelques particularités de la grammaire provençale.

En provençal classique, l'article fait **lou** au masculin singulier; **la** au féminin singulier; **li** au pluriel des deux genres. Devant une voyelle **lou** et **la** deviennent **l'** et **li** devient **lis**.

Quelquefois le provençal tend à supprimer l'article où il est de rigueur en français et vice-versa.

LE SUBSTANTIF

Les mots provençaux sont souvent du même genre que leurs correspondants français, mais pas toujours. Les homologues de certains termes masculins en français sont féminins en provençal, et

vice-versa. Exemple: **la sau** = le sel; **un image** = une image, etc...

Le provençal dispose d'une gamme très étendue de diminutifs. Au masculin en **et, ot, oun, in, etoun, ounet, etounet**. Et au féminin en: **eto, oto, ouno, ino, etouno, ouneto, etouneto**.

D'autre part, parallèlement, de très nombreux substantifs de notre langue d'Oc connaissent des augmentatifs ou péjoratifs en **as** pour le masculin et en **asso** au féminin. Il existe même quelques formes superlatives en **assas** (masculin) et **assasso** (féminin).

Le provençal use constamment, bien plus que le français, de ces augmentatifs et diminutifs.

Le provençal bien plus que le français également affectionne les infinitifs substantivés.

Le provençal forme au moyen des suffixes **an, un** et quelquefois **és, edo**, etc.. des mots abstraits ou collectifs qui sont pratiquement inconnus du français, sauf très rares exemples de termes d'ailleurs empruntés généralement au provençal.

Le pluriel des substantifs est indiqué en provençal moderne par la forme de l'article ou le sens général de la phrase.

Quand en provençal un substantif masculin possède également une forme féminine, celle-ci désigne souvent un objet plus volumineux que celui-là. Ainsi le **peiròu** est le chaudron, et la **peirolo** la chaudière.

L'ADJECTIF

Il peut être comme en français placé avant ou après le substantif auquel il se rapporte.

Comme en français, l'adjectif provençal a le plus souvent une terminaison différente pour les deux genres.

FEMININ DES ADJECTIFS.

La plupart des adjectifs masculins terminés par une consonne se féminisent généralement en ajoutant simplement un o atone.

Ainsi: **fort, court, gaiard, abelan** (généreux), **gros, dous** (doux), etc... font au féminin **forto, courto, gaiardo, abelano** (généreuse), **grosso, douço**, etc...

Comme on le voit, la consonne finale est parfois modifiée quand l'orthographe l'exige (s devenant par exemple ss ou ç). D'autre part un t final masculin, d'ailleurs muet, peut se changer en d dans la forme féminine (exemple: **poulit, poulido**).

La forme féminine des adjectifs masculins comme **fatiga, benesi, alu**, etc... ayant en finale un a, un i ou un u tonique s'obtient en ajoutant un **do** atone (**fatigado, benesido, aludo**), etc...

Les adjectifs en e comme **brave, flame** (brillant), etc... font au féminin **bravo, flamo**, etc... en changeant l'e en o.

Les adjectifs comme **nèsci, lèri**, etc... ayant en finale un i atone, peuvent ajouter un o (**nèscio, lèrio**) ou alors (et peut-être plus souvent) conserver au féminin la forme masculine.

Les adjectifs masculins en: **ai, au, èi, èu, oi, òu**, comme **gai, mourtau, vièi, bèu, brèu** (bref), **goi** (boiteux), **nòu** (neuf) admettent des formes féminines telles que **gaio, mourtalo, vièio, bello, brèvo, goio, novo**.

Les adjectifs masculins en **iéu**, en **oui** et en **adou** font leur féminin respectivement en **ivo**, en **olo** et en **adouiro** (**catiéu, cativo; moui, molo; pecadou, pecadouiro**).

Ceux en **aire** et en **èire** comme **pourtaire**, **cantaire**, **risèire** se féminisent soit en: **airis** et **eiris**, soit en: **arello** et **erello**.

Les choses se compliquent un peu quand la forme féminine fait réapparaître une lettre étymologique disparue au cours des siècles. C'est ainsi que des adjectifs comme **badié**, **dre**, **neven**, **se**, **sadou**, etc... (anciennement **badier**, **drech**, **nevenc**, **sec**, **sadou**) donnent au féminin **badiero**, **drecho**, **nevenco**, **seco**, **sadoulo**, etc...

PLURIEL DES ADJECTIFS.

L'accord en nombre ne se fait pas quand l'adjectif masculin ou féminin suit le substantif pluriel auquel il se rapporte. Exemple: **un garçon gaiard; uno fiho bello** font au pluriel: **plusiour garçon gaiard; plusiour fiho bello**.

L'adjectif qui précède un substantif féminin pluriel s'accorde avec celui-ci par une modification de sa lettre terminale qui devient **i** ou **is** suivant que le substantif commence par une consonne ou une voyelle.

Exemple: **Uno bello fiho; uno bello amo** font au pluriel: **plusiour bèlli fiho; plusiour bèllis amo**.

L'adjectif qui précède un substantif masculin pluriel s'accorde avec celui-ci et dans les mêmes conditions que ci-dessus si ledit adjectif se termine, au singulier, par un e atone.

Exemple: **Un brave garçon, un brave ome** font au pluriel: **plusiour bràvi garçon, plusiour bràvis ome**.

Mais quand sa lettre terminale n'est pas un e atone, l'adjectif masculin reste invariable, s'il précède un nom commençant par une consonne. Il se prolonge d'un **s** si c'est par une voyelle que commence le substantif.

Ainsi: **un grand castèu, un grand oustau** font au pluriel: **plusiour grand castèu, plusiour grands oustau**.

LE VERBE

Comme le français, le provençal connaît des verbes actifs et passifs, des verbes transitifs et intransitifs, des verbes incohactifs, impersonnels, etc...

D'ailleurs les homologues de l'une et l'autre langue n'appartiennent pas forcément à la même catégorie.

Le provençal dispose de deux verbes auxiliaires: **èstre** (être) et **avé** ou **agué** (avoir). Notre langue d'Oc connaît aussi quatre conjugaisons dont l'infinitif se termine en **a** (première conjugaison) en **i** (deuxième) en **é** (accentué) (troisième) et en **e** atone (quatrième) qui correspondent respectivement aux conjugaisons françaises en **er**, **ir**, **oir**, et **re**.

La conjugaison provençale fait un usage constant de temps qui en français moderne sont de moins en moins employés (passé défini, imparfait du subjonctif, etc...)

Les verbes provençaux ne se conjuguent pas toujours avec le même auxiliaire que leurs correspondants français. Ainsi le verbe **èstre** se conjugue sur lui-même (ex.: **siéu esta**; mot à mot: je suis été). D'autre part un certain nombre d'autres verbes qui se conjuguent en français avec l'auxiliaire **être** le font en provençal avec **avoir** et vice-versa.

La règle provençale des participes, dans certains cas, diffère totalement de la règle française tout

en laissant parfois une certaine latitude basée sur des considérations d'euphonie.

Conformément au latin et aux langues latines du Sud, le plus souvent le pronom, en provençal, ne s'exprime pas devant le verbe. Il n'apparaît que si l'on veut insister sur la personnalité du sujet en cause ou bien si la clarté de la phrase l'exige. (Ex.: siéu (je suis), iéu siéu (moi, je suis). Les pronoms je, tu, il, nous, vous, ils font en provençal: iéu, tu, éu, nautre, vautre (contraction de nous autre, vous autre) et éli.

Le pronom indéfini **on** ou **l'on** n'est pas inconnu de notre langue d'Oc. Toutefois, il est plus conforme à son genre d'employer des tournures analogues à celles du latin et des langues méridionales. (Ex.: “ **on dit que** ” se traduira suivant le cas par: “ **Se dis que** ” (il se dit que) ou bien “ **dison que** ” (ils disent que) ou encore “ **disèn que** ” (nous disons que) ou enfin “ **disès que** ” (vous dites que).

Dans les phrases interrogatives, en provençal comme en latin, en italien, etc... c'est le ton de l'élocution qui souligne le mode interrogatif. On peut aussi faire suivre le verbe de la particule **ti**.

QUELQUES PRECISIONS SUR LES DESINENCES DES TEMPS DANS LES DIVERSES CONJUGAISONS

Certains temps qu'on pourrait qualifier de conjugaison facile présentent des désinences identiques ou analogues dans toutes les conjugaisons. Tels sont:

a) Le futur dont les trois personnes du singulier se terminent par: **rai, ras, ra** et celles du pluriel par: **ren, rés, ran**.

b) Le conditionnel avec les désinences: **riéu, riés, rié, rian, rias, rien**.

c) Le passé défini avec les désinences en: **ère, ères, è, erian, erias, èron** (première conjugaison) ou **guère, guères, guè, guerian, guerias, guèron** pour les autres conjugaisons qui ont parfois des doublets allégés analogues aux formes de la première conjugaison. (Ex.: **respoundeguère, respoundère, vendeguère, vendère**). Ces formes allégées peuvent souvent être employées avec avantage pour des raisons d'euphonie ou bien pour donner plus de vivacité au style. Mistral, lui-même en a parfois usé.

d) L'imparfait des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons est en: **iéu, iés, ié, ian, ias, ien**. Celui des verbes de la première conjugaison est en **ave, aves, avo, avian, avias, avon**.

e) L'impératif positif de la première conjugaison est en **o** (atone), **en, as**. Il est généralement en **e, en ès** pour les autres conjugaisons.

f) L'impératif prohibitif, il faut bien le souligner, offre en provençal des désinences différentes de celles de l'impératif positif, ces désinences étant alors celles du subjonctif présent et parfois de l'imparfait du subjonctif, avec un sens nuancé. (Ex.: **canto** (chante), **cantes pas** (ne chante pas), **cantèsses pas** (au moins ne chante pas).)

g) Le subjonctif présent est, pour la première conjugaison, en: **-e, -es, -e, -en, -és, -on** et le subjonctif imparfait en **-èsse, -èsses, -èsse, -essian, -essias, -èsson**.

Pour les autres conjugaisons, le présent du subjonctif est en: **-gue, -gues, -gue, -guen, -gués, -gon** et l'imparfait en: **-guèsse, -guèsses, -guèsse, -guessian, -guessias, -guèsson**.

Le temps dont les désinences offrent le plus de variétés est l'indicatif présent.

h) Celles des verbes de la première conjugaison sont en: **e, es, o, as, on** (cante, cantes,

canto, cantan, cantas, canton: je chante, etc...). Deuxième conjugaison. Celles des verbes incohactifs sont en: **isse, isses, is, issèn, issès, isson** (finisse: je finis, etc...)

Pour les verbes non incohactifs de cette deuxième conjugaison, les désinences se réduisent à **e, es**, pour les deux premières personnes du singulier; à **èn, ès, on** (atone) pour les trois personnes du pluriel. La troisième personne du singulier se termine en général par une consonne et peut représenter simplement le radical du verbe, c'est-à-dire sa forme infinitive de laquelle a été retranché l'i final.

Troisième et quatrième conjugaisons. — Les désinences ressemblent à celles de la conjugaison en i non incohactive. A titre de doublets, avec la forme radicale courte, la troisième personne peut présenter aussi une autre forme en **e**, analogue à celle de la première personne du singulier. (Ex.: vènde, vèndes, vènd ou vènde, vendèn, vendès, vèndon: je vends, etc...)

REMARQUES SUR LA CONJUGAISON DE CERTAINS VERBES UN PEU PARTICULIERS

Les verbes en **ja** de la première conjugaison tels que **manja** (manger), gaubeja (utiliser), etc.. changent leur **j** en **g** devant un e ou un i. (Exemple: mange (je mange), gaubeges (tu utilises), etc...)

Les verbes de la première conjugaison dont l'infinitif est en **ca** ou **ga** (comme par exemple tanca, boulega) changent leur **c** ou leur **g** dur en **qu** ou **gu** devant un e ou un i.

. Quelques verbes de la première conjugaison dont l'infinitif est en **ia** (remercia par exemple) offrent une conjugaison assez spéciale de l'indicatif présent. Soit: remercie, remercies, remèrcio, remèrcion avec l'accent tonique sur mèr (je remercie, tu remercies, il ou elle remercie, ils ou elles remercient). Quant aux formes **remercian, remercias** (nous remercions, vous remerciez), elles sont toniquement accentuées sur la dernière syllabe.

. **Cas des verbes des deux premières conjugaisons (en a et en i) dont l'avant-dernière syllabe de l'infinitif comporte des diphtongues telles que: ei et óu, ou des sons tels que u, ui, un, ur.**

Notons d'abord que cette avant-dernière syllabe est atone (antétonique) puisque la tonique se trouve sur l'a et l'i de la fin (cantA, fini etc...) Mais cette syllabe atone deviendra tonique aux trois personnes du singulier ainsi qu'à la troisième personne du pluriel de chaque temps (CANte, CANtes, CANto, CANTon...)

Alors les diphtongues et sons signalés ci-dessus vont se modifier: ei et óu deviendront èi et òu; u et ui passeront à ue et uei: un et ur à uen et uer.

. Considérons maintenant les verbes des première et deuxième conjugaisons dont l'avant-dernière syllabe de l'infinitif connaît le son **ou**. Qu'advient-il de celui-ci dans les formes verbales où ladite syllabe passera en position tonique?

a) Pour certains verbes, cet **ou** est maintenu purement et simplement C'est le cas des verbes **bouta, ploura, fougna, mouca, counta**, etc...

b) Il n'en est pas de même pour d'autres verbes qui changent **ou** et **oun** respectivement en **o** et **on**. (Tels sont par exemple les verbes **adourna, pourta, telefouna, trouna, regoula, coumta, trouva, moustra, rescountra**, etc.)

. **Cas des verbes de la quatrième conjugaison (en e atone) dont l'avant-dernière**

syllabe de l'infinitif (qui est ici tonique) comporte des diphtongues telles que ai et ou. Ces diphtongues se modifient en **ei** et **ou** quand la syllabe intéressée devient atone.
Ex. plòure: pleuvoir; plóuvié: il pleuvait.

QUELQUES VERBES IRREGULIERS

La première conjugaison (celle en a) comporte très peu de verbes irréguliers. A noter cependant le verbe **ana** (aller) dont la majeure partie des formes dérivent régulièrement de l'infinitif **ana** et du radical **an**.

Sont irrégulières et basées sur le thème **va** quatre formes de l'indicatif présent: **vau**, **vas**, **vai** ou **va** et **van** (je vais, tu vas, il va, ils vont).

Quatre formes du subjonctif présent: **que vague**, **que vagues**, **que vague**, **que vagon** (que j'aïlle, que tu aïlles, qu'il ou qu'elle aïlle, qu'ils ou elles aïllent) et une forme de l'impératif: **vai** (va).

. La deuxième conjugaison renferme un certain nombre de verbes présentant en général de petites irrégularités.

A noter:

— Le verbe **bouli** ou **bouie** a deux séries de formes parallèles sur les radicaux **boul** et **boui**.

— Pour le verbe **mouri** (mourir) noter tout particulièrement les futurs et conditionnel: **mourirai**, etc... et **mouririéu**, etc... et le participe passé: **mort**, **morto**.

— Le verbe **segui** (incohactif) présente un certain nombre de doublets irréguliers se rapportant à la forme infinitive **sègre** qui double la forme **segui**.

— Le verbe **veni** (venir) doit être remarqué surtout pour son participe passé: **vengu**, **vengudo**.

La troisième conjugaison, caractérisée à l'infinitif par un **é** tonique, présente un certain nombre de verbes notablement irréguliers.

D'abord l'auxiliaire **avé** ou **agué** (avoir) dont les formes verbales dérivent des radicaux **av**, **ag** ou **au**: **aviéu**, etc.. (j'avais, etc...), **aguère** (j'eus, etc...), **aurai**, etc... (j'aurai), **auriéu**, etc... (j'aurais), que **ague** et que **aguèsse** (que j'aie et que j'eusse). Le participe passé fait **agu**, **agudo**. Et le temps le plus particulier est l'indicatif présent dont les formes se rapprochent d'ailleurs du français (**ai**, **as**, **a**, **avèn**, **avès**, **an**).

Les formes du verbe **poudé** - **pousqué** dérivent des radicaux **pod**, **poud**, **pousc** ou **pousq**.

Beaucoup de temps n'offrent rien de bien particulier. A noter cependant le doublet: **podes** et **pos** (tu peux). Le passé défini fait **pousquère** et **pouguère** (je pus). Le subjonctif: **que posque**. L'imparfait du subjonctif: **que pousquèsse** ou **que pouguèsse**. Le participe présent: **en pousquènt**. Et le participe passé: **pouscu**, **pouscudo**, ou **pougu**, **pougudo**.

Le verbe **sabé** - **saché** - **saupre** (savoir) a dans sa conjugaison des formes qui se ressentent de son triple infinitif. Elles dérivent des thèmes **sab**, **sap**, **sach**, **saup**. A noter au présent de l'indicatif le doublet **sabes** ou **sas** (tu sais), le passé défini: **sachère**, etc... (je sus).

Le thème **sach** se retrouve au subjonctif présent: **que sache**, et imparfait: **que sachèsse**. Et aussi au participe passé **sachu**, **sachudo**. L'indicatif présent **sabe**, **sabes** est remarquable par la troisième personne du singulier qui fait **saup** (il sait).

Les formes du verbe **valé** (valoir) dérivent des thèmes **val** et **vau**. Noter particulièrement **vau**: il vaut; **vauguère**, etc... (je valus) que **vaugue**, que **vauguèsse**, le participe présent fait **valènt** et le passé **vaugu**, **udo** (valu, e).

Mais c'est dans la quatrième conjugaison (celle en **e atone**) que se trouve le plus grand nombre de verbes irréguliers.

Et d'abord le verbe auxiliaire **être**. Ses formes dérivent des thèmes fug, sig, sich qui au passé défini, au subjonctif présent et imparfait, à l'impératif ont donné lieu à des triplets **fuguère, siguère, sichère** (je fus), que **fugue**, que **sieche**, que **siegue** (que je sois), que **fuguèsse**, que **siguèsse**, que **sichèsse** (que je fusse) et **fugues, siches, sigues** (sois).

L'indicatif présent **siéu, siés, es, sian, sias, soun** ressemble de loin au français. L'imparfait est tout à fait spécial: **ères, èro, erian, erias, èron**. Quant au futur et au conditionnel on trouve des formes telles que **sarai**, etc..., **sariéu**, etc...

Le verbe **béure** (boire) a des formes qui dérivent des thèmes bev, béu et beg. Notons en particulier la troisième personne de l'indicatif présent **béu**: il boit. Les autres formes de l'indicatif comme celles de l'imparfait son en **bev**. Les formes du futur et du conditionnel en **béu**: **béurai, béuriéu**. Quant au passé défini, au subjonctif présent et imparfait ce sont les formes en **beg** qui règnent: **beguère** (je bus), que **begue** (que je boive), **que beguèsse** (que je busse). Le participe présent et l'impératif reviennent à **bev**: **en bevènt** (en buvant), **beve, beven, bevès** (bois, buvons, buvez).

Le verbe **couire** (cuire) est assez régulièrement formé sur cet infinitif pour un certain nombre de temps. Mais le présent de l'indicatif et le subjonctif présent se ressentent du vieil infinitif **cozer**.

Le verbe **courre** (courir) doit être surtout remarqué à l'endroit de son futur: **courirai** et de son conditionnel: **couririéu**.

Le verbe **crèire** (croire) a des formes se rapprochant de celles du verbe **veire**: **crese, cresiéu, creiguère** ou **cresère** ou **creseguère**, etc... (je crois, je croyais, je crus).

Le verbe **dire** est l'un des plus irréguliers. Ses formes dérivent des thèmes **dis** à l'indicatif présent, à l'imparfait et au participe passé; **dig** au passé défini, aux subjonctifs présent et imparfait et à l'impératif qui fait **digo, diguèn, digas**. Le futur et le conditionnel (**dirai, diriéu**) dérivent régulièrement de l'infinitif.

A propos du verbe **dire**, il faut bien noter la double conjugaison du présent de l'indicatif qui parallèlement à l'autre présente des formes contractées telles que **diéu, diés, dis, dian, dias, dien**. Ces formes sont à retenir et à conserver car elles peuvent être très utiles pour conférer au récit un style alerte et concis.

Le verbe **faire** est également typiquement irrégulier. Ses formes dérivent du thème **fas** à l'indicatif présent, à l'imparfait et au participe présent. Le futur et le conditionnel font **farai** et **fariéu**. Et le participe passé: **fa, facho**. Le passé défini et les subjonctifs sont en **fag**.

Toujours à propos du même verbe, noter les formes contractées de quelques personnes du pluriel de l'indicatif présent: **fèn, fès** pour **fasèn** et **fasès**; du passé défini **fère**, etc... pour **faguère**, etc...; du subjonctif imparfait **fèsse**, etc... pour **faguèsse**.

Le verbe **ploure** (pleuvoir) est impersonnel et s'emploie à la troisième personne du singulier des divers temps: **plòu, ploura, plourié**, que **plougue**, que **plouguèsse**. Le participe passé fait **plougu**.

Les formes du verbe **reçaupre - recebre** se ressentent naturellement de la double forme de l'infinitif et il y a souvent des formes parallèles bâties, les unes, sur le thème **reçaup** et les autres sur **receb**.

Les formes verbales du verbe **rire** ressemblent beaucoup à celles du verbe **dire** (**rise, risiéu, riguère, rirai, ririéu**, que **rigue**, que **riguèsse**). Le participe présent fait **risènt** et le passé **ri**.

Comme pour le verbe **dire** la conjugaison du verbe **rire** présente des doublets contractés, particulièrement à l'indicatif présent: **riéu, riés, ris, rian, rias, rien**.

La conjugaison du verbe **veire** (voir) conserve des traces de l'ancienne forme infinitive **veser**. Les thèmes sur lesquels se déroule la conjugaison sont **ves, vei, veg** (**vese, vesiéu, vèguère, veirai**,

etc...). Le participe passé fait **vist, visto**.

Le verbe **viéure** (vivre) a une conjugaison assez irrégulière, ses formes s'inspirant des thèmes viv, viéu et visq, suivant les temps considérés (**vive, viviéu, viéurai**, que **visque, vivènt, viscu**).

Rapide coup d'œil sur les Sept Epoques de la littérature d'Oc

1. — DU DEBUT DU XII^e A LA FIN DU XIII^e SIECLE: LES TROUBADOURS.

Durant plus d'un siècle, un essaim nombreux d'aimables muses méridionales va chanter avec lyrisme l'Amour et la Femme dont le culte est réglé par la mise au point d'un véritable code: celui de **l'amour courtois**.

Mais peu à peu, cette poésie mondaine et raffinée tend à sombrer dans l'abstraction, mais une abstraction empruntant un langage précieux et conventionnel qui de jour en jour s'éloigne davantage de la langue courante tandis que les thèmes développés se répètent trop souvent identiques à eux-mêmes.

Cela finit par lasser les gens. Et la poésie des Troubadours déclinait déjà quand la crise albigeoise intervint pour précipiter l'abandon d'un genre qui, de toutes façons, avait dépassé sa belle époque.

2. — AU COURS DES XIV^e ET XV^e SIECLES: LES SCOLASTIQUES.

Le déclin des Troubadours, malgré une opinion trop accréditée, n'avait pas du tout sonné le glas de la littérature d'Oc. Après eux, le provençal continue à s'écrire beaucoup. Mais, à la faveur d'un état d'esprit nouveau, les chansons, les aubes, les sérénades, tensons, sirventes, complaintes, etc... de jadis ou de naguère sont remplacés par des poésies narratives et instructives, par des relations de vies de saints, par des mystères et pièces moralisatrices. D'autre part, désormais, les hommages rendus à la Femme sont adressés à la Reine du Ciel et de la Terre, à la Vierge Marie qui est la femme idéale par excellence.

Peu de ces productions littéraires, il est vrai, ont été publiées. Beaucoup restent enfouies dans des archives qui n'ont d'ailleurs pas toutes été inventoriées. Et sans aucun doute, beaucoup de pièces ne se retrouveront jamais, tandis que peu de noms d'auteurs sont parvenus jusqu'à nous.

3. — AU XVI^e SIECLE, L'ECOLE DES ARQUINS.

L'esprit novateur du Siècle de la Renaissance va se manifester en Provence par l'éclosion d'une tendance littéraire nouvelle servie par les plumes d'une équipe de joyeux lurons: les Arquins, comme ils s'intitulent eux-mêmes. Le chef de cette école est Bellaud de la Bellaudière de Grasse. A côté de lui, beaucoup d'autres noms sont à retenir. Par exemple Pierre Paul, Robert Ruffi, Jean Roize, etc...

4. - DU XVII^e A LA FIN DU XVIII^e, LES TROUBAIRES DE L'ERE BOURBONNIENNE.

Les genres cultivés sont très variés. On trouve des Noëls et des recueils de proverbes, des portraits, des élégies, des fables, des vaudevilles, des farces, des comedies et des drames.

Voici quelques noms parmi beaucoup d'autres: Nicolas Saboly, le noëlliste; Mathieu Blanc et ses drames; Claude Brueys et son jardin des muses; Zerbin et sa perle des muses; Toussaint Gros, le grand troubaire marseillais du XVIIIe; Etienne Pélabon, de Toulon, l'auteur de comédies appréciées.

5. — DE LA FIN DU XVIIIe A 1850- LE SIECLE “ PRE-MISTRALIEN ”

Pendant cette période, plusieurs courants littéraires différents vont converger pour préparer la renaissance mistralienne.

- a) Les Romanistes avec Raynouard ressuscitent les Troubadours.
- b) Les historiens comme Papon après Bouche qui, avec leurs ouvrages en plusieurs volumes élèvent de véritables monuments à la gloire de la Provence.
- c) Les lexicographes comme le Dr Achard de Marseille, puis Avril de Manosque, Garcin de Draguignan et surtout le Dr Honorat d'Altos et Digne, composent d'importants dictionnaires.
- d) Les lettrés traditionnels comme Diouloufét d'Aix, le Dr d'Astros de Tourves, le Dr Eusèbe Reymonenq, etc., etc., publient des œuvres non dénuées de talent.
- e) Les Réalistes marseillais comme Pierre Bellot, Alfred Cheilan, Gustave Bénédict et Victor Gelu ne sont pas encore oubliés de nos jours.
- f) Les poètes ouvriers enfin, tels que Charles Poncy et Louis Pelabon de Toulon, Maurel de Marseille, ont également contribué à préparer un terrain favorable à la Renaissance de 1854.

6. — DE 1854 A 1914 - LE FELIBRIGE AU TEMPS DE MISTRAL.

7. - DE 1914 A NOS JOURS - LES MAINTENEURS DE L'EPOQUE CONTEMPORAINE.

Ces deux dernières périodes ont connu et connaissent encore une exceptionnelle fécondité littéraire où tous les genres sont représentés. D'excellentes anthologies comme celle de Jullian et Fontan ou encore celle publiée par le Groupement d'études provençales sous le nom de **Pouèto Prouvençau de vuei**, donnent un reflet des activités de ces époques.